

Jacques-Cartier (M. Monk) quand il dit que la plus légitime des influences est celle qui émane du gouvernement. Mais il ne faut pas oublier que le gouvernement n'a pas le pouvoir d'obliger ces gens à régler leurs difficultés ; je voudrais que les honorables députés qui représentent ici les intérêts du capital organisé fussent en état de promettre au gouvernement que si un bill nous était soumis pour autoriser le gouvernement à régler les conflits de ce genre, ils appuieraient le bill. Si j'en avais le temps et l'occasion, je pourrais facilement démontrer que neuf fois sur dix, les ouvriers ont offert de s'en rapporter à la décision de l'arbitrage obligatoire, et ce n'est qu'une fois sur dix que les capitalistes ont consenti à cet arrangement.

D'ailleurs, est-il juste de discuter cette question ici ? Il y a deux côtés à cette question, et qu'est-ce qu'un député ordinaire peut connaître des griefs de ces pauvres ouvriers de Montréal ? Quelle preuve un député peut-il apporter, pour démontrer que ces ouvriers ont peut-être les plus grandes raisons imaginables de se mettre en grève ?

Maintenant, où est le remède ? Je crois qu'il réside dans une législation plus accentuée dans le sens de la conciliation. Je ne crois pas que le pays soit prêt à accepter le principe de l'arbitrage obligatoire, mais je suis convaincu qu'il serait disposé à aller un peu plus loin, pour assurer l'intervention du gouvernement, au moyen d'enquêtes et de la conciliation. Voilà la doctrine que je prêche, et l'honorable ministre du Travail a actuellement devant la Chambre un bill à cet effet.

Quant à la demande qui a été faite au gouvernement de faire assumer par l'Etat les dépenses encourues pour la protection des citoyens de Montréal, je crois que ce serait un pouvoir dangereux à accorder aux autorités extérieures. Je considère que la loi qui autorise les municipalités à requérir la force armée, est très sage. Si le gouvernement consentait à accorder une aide pécuniaire quelconque à l'occasion d'une grève, il est facile de prévoir que les municipalités seraient beaucoup plus empressées de mander la milice sans nécessité, quand elles sauraient qu'elles n'auraient pas à en payer la façon.

Ici aussi, il y a deux côtés à la question. Il faut dire à la louange des grévistes de Montréal que les journaux, qui sont toujours prompts à enregistrer les méfaits des grévistes, n'ont pas pu leur reprocher un seul acte illégal. Quelle raison, alors, les autorités de Montréal, peuvent-elles alléguer pour appeler la milice sous les armes ? Si ces dépenses devaient être à la charge du gouvernement, je répète que les municipalités seraient beaucoup plus disposées à recourir à ce moyen sans nécessité. La meilleure garantie qu'on agira avec prudence, c'est de faire payer les dépenses par ceux qui demandent cette protection.

M. SMITH (Vancouver).

Je suis prêt à donner mon concours à tout projet destiné à mettre fin à ces conflits industriels. Je voterai en faveur de tout projet de loi tendant à augmenter le pouvoir du gouvernement d'ordonner une enquête officielle en vue d'éviter un conflit. Mais tant que les honorables membres de cette Chambre ne voudront voir qu'un côté de la question, tant qu'ils prétendront qu'il n'y a qu'un parti en cause, tant qu'ils diront que tous les droits sont d'un côté et tous les torts de l'autre, je leur dirai qu'ils ne saisissent pas la gravité de la situation. Je dirai aussi à l'honorable député de Norfolk-nord que celui qui ne reconnaît pas aux ouvriers le droit de se former volontairement en association est tout autant un démagogue que celui qui a recours à des moyens que défend la constitution pour parvenir à ses fins. Il y a des gens déraisonnables dans le parti ouvrier, mais il y en a aussi parmi les capitalistes et ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement muni de pouvoirs assez étendus pour faire entendre raison à ces extrémistes et voir à ce que les affaires du pays soient conduites dans l'intérêt général de la population.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES (sir Wm. Mulock) : Le débat a pris des proportions passablement étendues. Je n'entreprendrai pas de discuter la question ouvrière au point de vue abstrait, comme quelques-uns des orateurs ont tenté de le faire; je préfère borner mes remarques à la question qui a provoqué ce débat. Les troubles actuels, à Montréal, n'ont pas éclaté subitement; on les prévoyait depuis un certain temps et il paraît évident que les deux partis s'y préparaient; ils sont aujourd'hui en lutte, bien décidés à essayer leurs forces. Dès avant l'ouverture des hostilités le gouvernement a cherché à les prévenir. Je suis bien convaincu que dans une question de cette importance le désir de tous est de voir les intérêts du pays primer tout autre intérêt. Je suis convaincu que personne d'entre nous ne voudrait profiter de la situation pour en retirer un avantage politique. Je le dis en toute franchise et en toute sincérité. Bien que je sois un homme de parti, je ne crains pas de dire que quelles que soient nos divergences d'opinions, nous ne verrons jamais un membre de ce parlement se faire un marchepied de la question sociale. Ces problèmes ont occupé l'attention des meilleurs gouvernements et des plus belles intelligences, dans le monde entier, et ils ne sont pas encore résolus. Une mission nous est confiée et le meilleur moyen de la remplir c'est de n'avoir toujours en vue que l'intérêt général du pays.

Avant l'ouverture des hostilités le gouvernement a eu des entrevues avec des représentants des deux partis. On peut se faire une idée de la nature délicate de ces négociations, si l'on tient compte des relations tendues qui existaient et avaient existé depuis un certain temps. Il n'y a rien à ga-